



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2023

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Rachel VITTE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE,

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

Excusé : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN)

Absent : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

Lors de la séance du **4 octobre 2023 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

**1) Approbation** du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2023

**2) RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR** adopté à l'unanimité :

- Demande de subvention à Grand Bourg Agglomération dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial pour l'aire de jeux et la création d'un parking

**3) CHOIX DE L'ENTREPRISE pour les travaux Aire de jeux** - Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de réalisation d'un espace de loisirs multi-activités. L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation soit : 60% du prix des prestations et 40% de la valeur technique. Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'entreprise INFRATECH, le maître d'œuvre de cette opération, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le marché au groupement d'entreprises SOCATRA/BUGEY ESPACES VERTS pour un montant de 294 706,60 € HT pour la tranche ferme et optionnelle.

**4) Demande de subvention DETR pour la tranche optionnelle Aire de jeux** - Le Maire informe l'assemblée, qu'une demande de subvention a été faite le 2 février 2023 auprès de la Préfecture de l'Ain dans le cadre de la DETR concernant l'opération espaces extérieurs du centre de loisirs (aire de jeux). La subvention accordée est de 58 650 € pour un montant de travaux HT de 226 975 € hors tranche optionnelle. Suite à ce projet, il serait souhaitable d'équiper la commune d'un terrain multisports et d'équipements de training. Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande de subvention pour la tranche optionnelle d'un montant HT de 80 423 €, auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR. Le conseil municipal approuve cette demande.

**5) Demande de subvention PET pour les travaux de l'Aire de jeux** - Afin de mettre en œuvre les travaux du réaménagement d'une aire de jeux et les espaces extérieurs, la commune sollicite Grand Bourg Agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du PET (plan d'équipement territorial).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Travaux H.T.	Montant des subventions accordées	Taux
Réaménagement des espaces du centre de loisirs (aire de jeux)	<b>294 706.60 € €</b>		
Fonds propres		87 727.80 €	29.77%
Etat – DETR		58 650.00 €	19.90 %
Union Européenne LEADER		20 851.00 €	7.08 %
Conseil départemental		39 750.00 €	13.49 %
<b>Fond de concours GBA PET</b>		<b>87 727.80 € €</b>	<b>29.77 %</b>
<b>Sous-Total subventions publique</b>		206 978.80.00 €	70.23 %
		294 706.60 €	100,00 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement global et ses modalités de financement
- AUTORISE le maire à déposer la demande de fonds de concours à Grand Bourg Agglomération dans le cadre du Plan d'équipement Territorial,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**6) Demande de subvention PET pour la création d'un parking** - Afin de mettre en œuvre les travaux de création d'un parking à proximité du cabinet médical, la commune sollicite Grand Bourg Agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du PET (plan d'équipement territorial). Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Travaux H.T.	Subventions demandées	Taux
Création d'un parking	<b>37 156.00 €</b>		
Fonds propres		7 431.20 €	20 %
Etat – DETR		22 293.60 €	60 %
<b>Fond de concours GBA PET</b>		<b>7 431.20 €</b>	<b>20 %</b>
<b>Sous-Total subventions publique</b>		29 724.80 €	80 %
		37 156.00 €	100,00 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement global et ses modalités de financement
- AUTORISE le maire à déposer la demande de fonds de concours à Grand Bourg Agglomération dans le cadre du Plan d'équipement Territorial,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**7) Ligne de trésorerie** - Le Maire informe l'assemblée qu'afin de faire face à l'augmentation du marché « aire de jeux » des espaces extérieurs du centre de loisirs, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie. Cela permettrait d'éviter de fragiliser les comptes de la commune en attendant le versement des subventions demandées et accordées.

Dans ce contexte, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes propose de mettre à disposition de la commune une ligne de trésorerie interactive de 150 000 € sur 12 mois avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360) €STR<sub>1</sub> + marge de 0.90 %
- Process de traitement automatique : tirage crédit d'office, remboursement débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 0,40 % du nominal prélevés une seule fois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes,

ACCEPTTE les caractéristiques de la ligne de trésorerie interactive de 150 000 €

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférant.

**8) Vente d'une parcelle de terrain** - Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acquis une parcelle de terrain cadastrée A 708, « Le Village, La Ruelle » par délibération du 2 juin 2022.

Une petite partie de cette parcelle est destinée à permettre une liaison douce d'accès au village.

Il est donc nécessaire de vendre le reste de cette parcelle nommée A708 P1 de 298 m<sup>2</sup> et édifiée d'un garage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la vente de la parcelle A708 P1 de 298 m<sup>2</sup> édifiée d'un garage,

FIXE le prix de 29 000 € (vingt-neuf mille euros) minimum

CHARGE le maire de signer tout document s'y afférant.

**9) Vente d'un local communal** - Le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de vendre le bureau et le local des archives au 10 place de la mairie, afin de pouvoir réaliser le projet de restructuration du bâtiment mairie école.

Une demande a été faite au service des domaines en date du 17 janvier 2023 afin de pouvoir évaluer la valeur vénale de ce local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la vente du bureau et local des archives au 10 place de la mairie,

FIXE le prix de vente à 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros)

CHARGE le Maire de signer tout document s'y rapportant.

**10) Décision modificative n°2** - Le Maire informe l'assemblée, que suite à la délibération prise par le conseil municipal en date du 4 octobre 2023 concernant l'accord de la vente du local situé 10 place de la Mairie, il est nécessaire d'inscrire cette somme au budget 2023.

Le Maire propose donc les écritures suivantes en section d'investissement :

- RECETTES – chapitre 21    compte 2111    85 000 €
- DEPENSES - chapitre 21    compte 212    85 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du Maire ci-dessus

CHARGE le Maire de faire procéder aux écritures ci-dessus

**11) Agence Départementale d'ingénierie** – une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du Plan Local d'Urbanisme a été signée

**12) Présentation du projet modifié (centre village)**

#### QUESTIONS DIVERSES :

- **SIEA** – proposition de modernisation de l'éclairage public – ce dossier est à l'étude
- Dates des prochains conseils municipaux 2023 (sous réserve de modification)  
26 octobre, 30 novembre, 21 décembre.
- LES VŒUX DU MAIRE sont prévus le mercredi 10 janvier 2024 à 19h à la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.